

Déclinaison du protocole sanitaire national COVID

Collège Montembeuf V3 du 04/06/2020

Accueil des 6èmes le 18/05/2020, accueil des 5èmes le 25/05/2020, accueil des des 4èmes et 3èmes à compter du 08/06/2020.

PREAMBULE :

Ce document est l'adaptation du guide national en vigueur. Il fera l'objet d'amendements si nécessaire selon l'évolution sanitaire du pays et la capacité de l'établissement à accueillir en toute sécurité les élèves et les personnels. Sa version 1 (avant correction avec les enseignants le 11/05 à 14h) est présentée pour information au Conseil d'administration du 11/05 ; elle fera l'objet, dans sa version consolidée, d'un examen de la Commission Hygiène et Sécurité en visioconférence pour partage et amendements par la communauté éducative avant une présentation définitive en Conseil d'Administration exceptionnel si réglementairement nécessaire.

Toute entrée dans le collège présume la pleine adhésion à ce protocole établissement et notamment au respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrière. Toute personne qui ne se conformerait pas aux règles décrites se verrait refuser l'entrée ou la possibilité de rester dans l'établissement.

1. L'accès au collège

6 fondamentaux prévalent à la rédaction de ce protocole :

- le maintien de la distanciation physique (arrivée échelonnée)
- l' application des gestes barrière
- le port du masque
- la limitation du brassage d'élèves
- le nettoyage et la désinfection des matériels et des locaux
- la formation, l'information, la communication

Les jours d'accueil des élèves sont : le lundi, mardi, jeudi, vendredi (nettoyage approfondi le mercredi). Dès l'augmentation du nombre d'élèves accueillis, il y aura alternance des élèves selon les niveaux.

L'accès est strictement réservé :

- aux **élèves qui y sont attendus**, qui se sont désignés volontaires et ont remis leur **fiche de présence** selon le calendrier propre à l'établissement;
- aux **enfants identifiés dans le dispositif « enfants de soignants** et autres personnels indispensables à la gestion de la crise» depuis le début du confinement ;
- aux **personnels qui y travaillent habituellement**, qu'ils soient personnels d'Etat, de la Collectivité Territoriale de Rattachement (CTR), associatif (CLAC) ou privés (Société de nettoyage) ; l'accès des fournisseurs est strictement réservé aux quais de livraison.

Toute autre entrée est soumise à l'autorisation expresse du chef d'établissement. Conformément au protocole national, **l'accès des parents n'est pas autorisé (sauf sur rendez-vous avec le chef d'établissement pour l'orientation des 3èmes).**

2. Conditions d'accès :

POUR TOUS, élèves comme ADULTES, l'accès est conditionné :

- **à l'état de santé** des élèves et des personnels : chacun est invité à vérifier sa température, chaque jour, avant la venue au collège. Chaque famille, chaque usager quelle que soit sa fonction, restera au domicile en cas de fièvre (37,8°c ou plus) ou autres symptômes pouvant évoquer le COVID (toux ; troubles gastriques ; pertes d'odorat, écoulement nasal ; mal de gorge ; etc.). En cas de doute il contactera son médecin traitant. Les suspicions feront l'objet d'un **signalement immédiat au chef d'établissement et à l'infirmière pour des questions de veille sanitaire.**
Les élèves asthmatiques sont accueillis, conformément aux préconisations de l'ordre des médecins ; Les élèves susceptibles d'être identifiés « public fragile » prendront **l'avis de leur médecin traitant** quant à leur retour au collège ; un document écrit (pas de certificat médical) est requis.
- **au port du masque obligatoire pour tous**, particulièrement dans les circulations et cour de récréation . Les élèves devraient être équipés de 4 masques lavables fournis par le Ministère de l'Éducation Nationale ; ces masques sont lavables 20 fois (lavage à 60°) ; Chaque élève doit en avoir deux par jour car ils doivent être changés toutes les 4 h (1 sur le visage ; 1 sous poche plastique pour l'autre demie journée) ; Les échanges de masques sont strictement interdits.
- **au lavage des mains au savon**, (plusieurs fois par jour selon le protocole national, soit toutes les deux heures) ou à la solution hydroalcoolique en salle de classe (mise à disposition par l'établissement). **De multiples infographies** font l'objet d'affichage dans tout l'établissement et notamment dès la grille de l'établissement.
- **à l'engagement de respecter ce protocole.**

Le non respect de ces consignes entraînerait l'éviction scolaire pour des questions sanitaires et de sécurité de tous, sur décision du chef d'établissement, conformément aux articles L421-3 et R421-12 du Code de l'Éducation.

3. Accueil des élèves

Les élèves sont pris en charge les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h (sous réserve de modification des horaires de bus). Il n'y a donc pas de cours le mercredi, jour consacré à la désinfection et au nettoyage approfondi.

Aux abords du collège, parents, enfants et adultes gardent leurs distances (minimum 1m) ; **dès la montée dans le bus scolaire**, les élèves portent le masque et à la descente du bus, ils veillent à garder cette même distance sociale.

Les élèves qui sont déposés au collège entrent dans l'établissement selon les mêmes modalités.

Ils rentrent de manière progressive et échelonnée. Dès leur arrivée, tous sont tenus de **se présenter aux sanitaires qui font l'objet d'une surveillance accrue par la vie scolaire. Ils se lavent les mains avec le savon virucide pendant 30 secondes selon le **protocole affiché.****

4. Public accueilli :

A partir du lundi 18 mai, les élèves de 6ème pourront être accueillis au collège sur la base du volontariat. La jauge d'accueil dans un 1er temps **est de 25 élèves maximum au vu des surfaces libres et nettoyées quotidiennement, des ressources disponibles en présentiel, des infrastructures sanitaires et de la nécessaire sensibilisation aux gestes barrière et à la**

distanciation sociale.

En semaine 21, lundi 18/05 et mardi 19/05 : **seuls les 6èmes qui se sont fait connaître** seront présents ; Accueil par Mme Mélard, PP 6ème + Mme Clauzel et/ou R Faure (documentaliste) + les deux matins : Mme Boulesteix, Pour les DP, le déjeuner est assuré **4 jours de la semaine** (lundi ; mardi ; jeudi et vendredi). Présence de 2 enseignants et 3 personnels de vie scolaire.

En semaine 22, lundi 25/05, mardi 26/05, jeudi 28/05 et vendredi 29/05, les 14 élèves de 6ème (Mme Mélard/ Mme Drouot, EPS / M Faure) et les élèves volontaires de 5ème dûment inscrits auprès du CPE, seront accueillis, sous réserve de la jauge fixée par l'établissement. (capacité à limiter pour des questions de brassage et de croisements de groupes). La stabilité des groupes constitués (mêmes élèves/adultes par quinzaine) est recherchée pour identifier si besoin les cas contacts.

En semaine 24, accueil lundi/mardi des 6^e/5^e et jeudi/vendredi des 4^e/3^e. A vocation à évoluer vers 1 jour par niveau : lundi 6^e, mardi 5^e, jeudi 4^e et vendredi 3^e.

L'Internat : il est actuellement fermé ; son ouverture ne saurait être que très partielle et pour des besoins dûment identifiés par la Direction et les services médico-sociaux, sans compromettre le fonctionnement journalier de l'établissement.

Une navette est organisée par le CPE pour les élèves habitant sur Angoulême. Un partenariat avec l'AAEP pourrait être envisagé : outre le prêt du minibus qui est déjà mis en place, des animateurs de l'AAEP assureraient le transport des élèves excentrés.

5. Travail scolaire et continuité pédagogique

L'élève est présent au collège pour travailler selon le Protocole Pédagogique ci après. Sa présence au collège relève du **choix pleinement volontaire de la famille** ;

6 . Les lieux d'accueil

Les élèves seront accueillis dans un nombre limité de salles de l'établissement, grandes, qui peuvent être aérées , ne posant pas de problème de circulation :

- Salle de technologie et salle d'arts plastiques contiguës, équipées de PC et d'un lavabo : Classe des 6èmes avec récréation sur le plateau arrière de l'établissement.
- Salle de Mme BRIOLLAIS + petite salle info pour les 5èmes
- Ou Salle de permanence (repli) selon effectif
- éventuellement si besoin réfectoire (1 élève/ table. Capacité **28 élèves**)

Les mêmes salles sont utilisées pour les autres niveaux selon les effectifs présents.

Chaque classe (ou groupe) **garde la salle qui lui est attribuée** : idem pour la place individuelle de l'élève en salle ; chacun effectuera les nettoyages de surface nécessaires, chaque fois que de besoin, avec les produits mis à disposition.

L'adulte en charge du groupe veille à **l'aération très régulière de la salle, 10 minutes au moins** : avant la rentrée en classe des élèves, aux récréations, à la pause déjeuner, le soir à la sortie des élèves puis pendant le nettoyage approfondi des agents.

La désinfection des livres, selon le protocole de l'IA IPR EVS de l'académie de Rennes, n'est pas possible. Aussi, il n'y aura **pas d'accès au CDI , ni pour les élèves, ni pour les personnels ; seul le**

documentaliste a un accès réservé à l'espace. Il est vivement conseillé de privilégier le CDI virtuel, PODOCOMO, accessible sous i cart et de s'emparer des projets spécifiques au CDI (concours, ebook, Mooc, etc).

7. La circulation dans les locaux

La vie scolaire veille à l'**entrée progressive** dans l'établissement et au **maintien de la distanciation physique, à la circulation.**

Les élèves **n'auront pas accès au bâtiment B (Porte côté préau fermée)** et l'accès au bâtiment administratif sera restreint ; les enseignants auront accès à la salle des professeurs, à la vie scolaire, aux toilettes filles (2 WC réservés aux adultes) ; l'accès au 2ème étage du bâtiment sera condamné (réservé au seul OP) pour limiter les surfaces nécessitant un nettoyage approfondi. Le 1er est partiellement autorisé pour accès aux postes informatiques.

Espaces extérieurs :

cour principale : table de ping pong condamnée ; bancs condamnés ;

cour arrière : plateau de basket **SANS UTILISATION** de ceux-ci car non contrôlés par un organisme de contrôle

Les cours sont accessibles selon les directives du CPE et en fonction du nombre d'élèves accueilli.

Gymnase: L'accès n'est autorisé qu' aux enseignants d'EPS pour le retrait de matériel. Le lieu n'est en revanche pas utilisé pour le cours d'EPS dans la mesure où les garanties de nettoyage approfondi ne sont pas données ; sur autorisation municipale, le collège peut utiliser à sa guise, le terrain de tennis, le stade de foot (avec passage intérieur à côté du transformateur ou retrait de la clef à la mairie) et le plateau de basket si l'autorisation écrite du chef d'établissement a été donnée (après passage de la commission de contrôle).

8. Nettoyage des locaux

2 ATTEE à temps plein sont intégralement dédiées au ménage ordinaire ou approfondi des zones, selon le passage des élèves ; elles veillent à effectuer ce nettoyage selon les préconisations du Ministère (guide transmis à tous les personnels), les fiches techniques fournies par la Collectivité Territoriale de Rattachement (CTR) et les formations suivies suite à la crise COVID19. Elles sont accompagnées, 3h par jour par un agent d'une société privée, financé par la CTR, à hauteur de 3h/jour.

9. SAH Achat de denrées. Déjeuners et modalités de la prise du repas

Le repas est fourni exclusivement le midi pour les ½ pensionnaires, **les lundi mardi jeudi et vendredi**, sous la forme d'un panier repas fourni par l'établissement identique pour tous. Les **externes sont invités à opter pour ce mode de restauration**, afin d'éviter les circulations d'enfants et d'adultes en milieu de journée. (facturation au repas : environ 2,70 euros/repas).

Achat des denrées par le collège : les livreurs ne rentrent pas en chambre froide ou en réserve.

Préparation des déjeuners par le seul chef cuisine (en cas de maladie, il est remplacé par la second de cuisine) ; le déjeuner prend la forme de **sandwichs différents chaque jour + légumes à**

croquer (tomates cerises, cubes concombre et carottes...) ou de salades + fruits + bouteille d'eau, avec utilisation de contenants jetables. Le service de plonge ne fonctionne pas. Le chef cuisine préparera les paniers repas, un surveillant récupérera les plateaux par la fenêtre et distribuera les repas aux élèves.

Lieu du déjeuner : par beau temps : pour des **raisons pratiques et de santé, mais aussi pour donner un aspect plus convivial et sympathique**, les élèves prendront leur déjeuner sur le terrain de basket (derrière la salle TA). La distanciation physique devra être respectée au cours du repas. Les élèves s'installeront en cercle, espacés d'un mètre. (marquage au sol des 1 m si besoin)
En cas de mauvais temps, les élèves mangeront dans leurs salles de classe avec un adulte de la vie scolaire ou à défaut en cas de pénurie de personnel, avec le dernier enseignant en charge du cours.

Pour rappel CHECKLIST PARENTS : Avant de venir au collège, je pense à :

- **Prendre ma température** ; en cas de fièvre supérieure à 37,8, je reste à la maison ; je prends contact avec le médecin traitant puis contacte le chef d'établissement et/ou l'infirmière.

- **Surveiller les symptômes** pouvant évoquer un COVID (maux de tête, fièvre, perte du goût et de l'odorat, mal de gorge, essoufflement, mal de gorge, diarrhées, engelures...)

- Prendre mon masque lavable propre lavé à 60° chaque jour et deux sacs plastique propres type sac de congélation (1 étiqueté « sale » et 1 étiqueté « propre »).

- 1 paquet de Mouchoirs en papier

- crème solaire nominative

.....

Coupon à remettre à l'arrivée au collège le 1^{er} jour

Je soussigné Mme/ M , responsable légal de l'enfant

..... déclare avoir pris connaissance

de l'ensemble du document et en accepter les conditions.

Date

Signature

La continuité pédagogique pendant le déconfinement progressif (à partir du 18/05)

La reprise de la scolarité ne signifie pas la reprise de l'EDT comme avant le confinement : certains personnels ne peuvent être physiquement présents au collège pour des raisons médicales pour eux mêmes ou leurs proches. Il en va de même pour les élèves.

Ainsi un nouvel « emploi du temps » doit être réalisé pour prévoir l'accueil en fin d'année dans des conditions compatibles avec le risque sanitaire actuel.

Conformément au Conseil Pédagogique qui s'est tenu en visioconférence, le mardi 5/05/2020 :

L'enseignement se poursuit en distanciel. Les enseignants continuent à produire leurs cours et documents pour du distanciel ; ces mêmes documents sont utilisés pour faire travailler les collégiens présents en classe, **selon un EDT adapté ; Ainsi un professeur de l'établissement peut assister un groupe dans une discipline qui n'est pas la sienne, sur le modèle du dispositif DEVOIRS FAITS.**

Les collègues, enseignants ou non, qui prennent les enfants en charge, veillent à ce que le travail demandé par les enseignants , **noté sur icart dans le cahier de textes de la classe, soit réalisé.**

Tous les adultes de l'établissement ont donc un accès à icart et utilisent Pydio et Roundcube.

Ils apportent à l'élève tout leur soutien pour dépasser les difficultés, et ce, quelle que soit leur discipline ou fonction d'origine.

L'élève demeure **responsable du retour de ses travaux**, que ceux-ci soient réalisés à domicile ou au collège, via les outils habituels, auxquels il a accès au collège, en salle de technologie ou en salle d'arts plastiques spécifiquement réaménagées

Un document global recensant les retours de travaux, est partagé par l'équipe éducative, afin de permettre en l'absence de notation habituelle, d'évaluer le travail fourni au 3ème trimestre, conformément à ce qui est fait dans l'établissement depuis la mi mars.